



Lundi 16 novembre | Saint Albert le Grand

Les Pays-Bas veulent autoriser l'euthanasie pour les enfants de 1 à 12 ans



© Pressmaster / SHUTTERSTOCK

[Domitille Farret d'Astiès](#) - Publié le 28/10/20

Aux Pays-Bas, le ministre de la Santé a annoncé que le gouvernement était favorable à l'extension de l'euthanasie aux enfants âgés de 1 à 12 ans.

Aux Pays-Bas, mettre fin à la vie d'un enfant de 1 à 12 ans sera-t-il désormais possible ? En effet, si la législation du pays, le premier à avoir légalisé l'euthanasie en 2001, l'autorise pour les adultes et les enfants âgés de moins d'1 an et de plus de 12 ans, il n'existe actuellement aucune disposition légale pour ceux qui ont entre 1 et 12 ans. Une enquête sur la question a donc été lancée. Achevée en 2019, elle a démontré qu'environ cinq à dix enfants de cette tranche d'âge étaient éligibles à une interruption de vie active chaque année.

Mi-octobre, Hugo de Jonge, ministre de la Santé, a fait savoir au Parlement l'accord du gouvernement pour l'extension de la dépénalisation à cette tranche d'âge. Il a expliqué qu'il souhaitait « offrir davantage de garanties juridiques aux médecins » afin de pouvoir mettre fin à la vie des enfants de 1 à 12 ans, rapporte le quotidien néerlandais *de Volkskrant*. « Ce programme s'appliquera à un petit groupe d'enfants en phase terminale qui souffrent désespérément et de manière insupportable, et pour lesquels toutes les possibilités de soins palliatifs ne

suffisent pas à soulager les souffrances. Ce sont des enfants qui devraient mourir dans un avenir prévisible », a-t-il noté, précisant qu'il ne s'agissait pas d'une nouvelle loi mais de simples règlements complémentaires.



Lire aussi :

Pays-Bas, Belgique, Suisse... L'incontrôlable « pente glissante » de l'euthanasie

PUBLICITÉ

L'Église a vivement réagi à cette annonce. Le cardinal Willem Eijk, archevêque d'Utrecht, s'est adressé au gouvernement dans une lettre rapportée en partie par *Vatican News*. « Si cette disposition devient une réalité, la vie des gens peut être interrompue par les médecins dès la conception, à tout âge, sous certaines conditions et sans sanction. La boucle est donc bouclée », a-t-il souligné, fustigeant l'élargissement progressif des critères autorisant l'euthanasie.

« Au début des années 80, on considérait qu'elle était acceptable dans la phase terminale d'une maladie physique. Plus tard, avant même la phase terminale. Dans les années 1990, elle a également été appliquée aux troubles psychiatriques et à la démence. Depuis le début de ce siècle, elle a été appliquée aux nourrissons handicapés. Et bientôt, elle sera également appliquée aux enfants âgés de 1 à 12 ans », a-t-il regretté, avant de conclure : « Ne faites pas le dernier pas qui rendrait l'euthanasie applicable à tous les âges ». Les règlements complémentaires devraient entrer en vigueur dans les prochains mois.



Lire aussi :

Euthanasie : le Vatican dénonce vertement un « crime contre la vie humaine »

Soutenez Aleteia !

A travers le monde, vous êtes des millions à lire Aleteia, pour y trouver quelque chose d'unique : une vision du monde et de votre vie inspirée par l'Évangile. On prétend qu'il est de plus en plus difficile de transmettre les valeurs chrétiennes aux jeunes d'aujourd'hui.

Et pourtant, savez-vous que plus de la moitié des lecteurs d'Aleteia sont des jeunes de 18 à 35 ans ? C'est pourquoi il est si important que Aleteia demeure un service quotidien, gratuit et accessible à tous. Cependant, un journalisme de qualité a un coût que la publicité est

loin de couvrir. Alors, pour qu'Aleteia puisse continuer à transmettre les valeurs chrétiennes au cœur de l'univers digital, votre soutien financier demeure indispensable.

Faire un don*



*avec déduction fiscale

Aux Pays-Bas, nous pouvons voir la dignité de la vie être attaquée sur un nouveau front. Les militants pro-euthanasie souhaitent désormais le meurtre d'enfants !

Déjà, aux Pays-Bas, les enfants de douze à seize ans peuvent être tués par suicide assisté et euthanasie avec le consentement des parents ; et les mineurs de plus de seize ans peuvent le demander sans le consentement des parents. Même l'euthanasie des nourrissons de moins d'un an est autorisée depuis la création du protocole de Groningue en 2005.

Le ministre de la Santé, Hugo de Jonge, a déclaré au Parlement qu'il s'efforçait de faire en sorte que les enfants âgés de un à douze ans puissent être tués par euthanasie. Il s'agit d'un changement radical et inquiétant par rapport à la rhétorique que nous avons l'habitude d'entendre de la part des militants de la culture de la mort.

Les enfants de moins de douze ans n'ont certainement pas la capacité de consentir. Mais il est clair que si ce nouveau changement s'applique aux enfants dès l'âge d'un an, le consentement de l'enfant ne leur importe pas.

Tous ceux qui croient au caractère sacré de la vie doivent s'élever contre ce tournant majeur aux Pays-Bas, même si nous n'y vivons pas ! Non seulement parce que tuer quelqu'un est une erreur, mais aussi parce qu'un changement majeur comme celui-ci influencera forcément les politiques dans d'autres pays. **Il est naïf de penser que si l'euthanasie des enfants peut avoir lieu aux Pays-Bas, elle ne pourra pas avoir lieu en France à l'avenir.**

[Veuillez signer cette pétition pour dire au Premier ministre et au ministre de la Santé des Pays-Bas que vous vous opposez à l'extension de l'euthanasie aux enfants.](#)

Aux Pays-Bas, nous pouvons voir la dignité de la vie être attaquée sur un nouveau front. Les militants pro-euthanasie souhaitent désormais le meurtre d'enfants !

Le ministre Hugo de Jonge a même déclaré qu'il voulait adopter cette loi sans la modifier. Selon NPO Radio 1

« Le ministre souligne que la loi ne sera pas modifiée, mais qu'il y aura une "élaboration plus poussée d'un motif d'exclusion de la sanction" pour les médecins. Cette élaboration se fait en collaboration avec le ministère et les organisations de médecins. Le motif d'exclusion de la punition doit signifier que le médecin n'est pas punissable ».

En d'autres termes, les Pays-Bas peuvent appliquer une politique similaire au protocole de Groningue. Les partisans de l'euthanasie peuvent simplement collaborer avec le ministère de la Santé pour parvenir à un accord selon lequel les procureurs refuseront de punir les médecins qui suivent certaines directives lorsqu'ils euthanasient des personnes. **Et tant que ces directives ne sont pas en contradiction avec la loi néerlandaise sur l'euthanasie, ils peuvent utiliser ces directives pour euthanasier qui ils veulent sans être punis.**

[Joignez-vous à notre campagne pour dénoncer le régime radical d'euthanasie aux Pays-Bas. Si nous nous unissons tous pour dire que nous nous opposons à l'euthanasie des enfants, nous pourrions peut-être les faire reculer face à ces horribles projets.](#)

Nous devons insister auprès du gouvernement néerlandais sur l'importance de s'occuper des enfants qui ont besoin d'un traitement de la douleur et des symptômes, et non de les tuer. **Nous devons exiger que le droit à la vie des jeunes enfants soit respecté et traité avec dignité.**

Nous devons également reconnaître que nous sommes témoins du résultat de la « pente glissante » dont la communauté pro-vie a toujours mis en garde lorsque des lois sur l'euthanasie sont introduites dans des pays. Permettre aux médecins de tuer des gens sans les punir crée un changement de paradigme dans notre compréhension culturelle du rôle des professionnels de la santé.

[Défendez la vie des enfants aux Pays-Bas et dans le monde. Signez notre pétition pour aider défendre la dignité humaine aux Pays-Bas à mettre fin au projet du gouvernement d'autoriser le meurtre d'enfants de un à douze ans, puis transmettez la à vos amis.](#)

Merci pour votre engagement,

Alexandre et toute l'équipe de CitizenGO

Dans un texte élaboré en 2004 sous le titre de « Protocole de Groningen », le Prof. E. Verhaegen, directeur du département de Pédiatrie du centre médical universitaire de Groningen aux Pays-Bas, énonce les critères devant permettre aux médecins de mettre délibérément fin à la vie de nouveau-nés atteints d'affections graves. Après avoir exposé la teneur du protocole de Groningen, précisé son statut juridique aux Pays-Bas et livré quelques statistiques, les principales critiques adressées audit protocole seront passées en revue. Enfin, la question de l'acharnement thérapeutique dans le cas spécifique des nouveau-nés sera évoquée.

Pour plus d'informations:

Le cabinet veut autoriser l'interruption de vie des enfants malades en phase terminale jusqu'à l'âge de 12 ans (NPO Radio 1)
<https://www.nporadio1.nl/binnenland/27021-kabinet-wil-levensbeeindiging-bij-ongeneeslijk-zieke-kinderen-tot-12-jaar-toestaan>

La coalition s'engage à soutenir "l'interruption active de la vie" pour les jeunes enfants (Dutch News)
<https://www.dutchnews.nl/news/2020/10/coalition-agrees-to-support-active-termination-of-life-for-younger-children/>
<https://www.ieb-eib.org/ancien-site/pdf/groningen.pdf>

Les Pays-Bas veulent autoriser l'euthanasie pour les enfants de 1 à 12 ans
<https://fr.aleteia.org/2020/10/28/les-pays-bas-veulent-autoriser-leuthanasie-pour-les-enfants-de-1-a-12-ans/>